

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

14^{ème} RALLYE VHC PEA DE LA LURONNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 20 & 21 avril 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national VHC PEA dénommé :

14^{ème} Rallye National VHC PEA de la LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 2024 sous le N°..... et par la FFSA sous le permis d'organiser N°..... en date du 2024.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Adresse mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Mairie, 11 Grande Rue – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Date, horaire :	Samedi 20 avril 2024 de 7h00 à 22h30 Dimanche 21 avril 2024 de 6h30 à 19h00



Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC - 70000 NAVENNE



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

Commissaire technique responsable VHC :	Serge BULLIER	19678/0421
---	---------------	------------

1.2P. ELIGIBILITE

Le 14^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la Coupe de France des rallyes **VHC 2024 coefficient 2**
- les Challenges ASA LURONNE 2024,
- les Challenges VED et SOREVI / STPI 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au

14^{ème} Rallye National VHC PEA de la LURONNE doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 8 avril 2024 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 435 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 410 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920 €
- 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupes A** Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990), ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book,

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.
Identique au 49^{ème} Rallye National PEA de la Luronne.

Le 14^{ème} Rallye National VHC PEA de la Luronne représente un parcours de 347.7 Km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **100,8 Km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 / 7 : LA MONTAGNE 14,9 Km**
ES - 2 / 4 / 6 / 8 : LA MER 10,3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu : les 13 et 14 avril 2024 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00
Le 19 avril 2024 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

6.2.7. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Non-respect des chicanes :15 secondes

6.3 TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 49^{ème} Rallye Rational PEA de la Luronne.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

Rallye VHC